



Le Saint-Siège

**ADDRESS OF THE HOLY FATHER
POPE JOHN PAUL II
TO H.E. MR MOSES MUSONDA
NEW AMBASSADOR OF THE REPUBLIC OF ZAMBIA
TO THE HOLY SEE***

28 May 1998

Monsieur l'Ambassadeur,

1. A l'occasion de la présentation des Lettres de Créance qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Zambie près le Saint-Siège, je vous présente mes salutations cordiales et je vous souhaite la bienvenue au Vatican. Je vous suis gré des vœux que vous me présentez de la part de S.E. le Président Frederick J. Chiluba, et je vous demande de bien vouloir lui transmettre en retour mes vœux cordiaux et l'assurance de mes prières pour la paix et la prospérité de votre nation, en particulier maintenant que l'état d'urgence déclaré dans votre pays a pris fin et que la situation a repris un cours normal.

Bien que presque dix ans se soient écoulés depuis ma visite pastorale en Zambie, le souvenir du moment passé parmi votre peuple demeure profondément gravé en moi. Mes voyages dans les divers pays du monde sont accomplis principalement en tant qu'Évêque de Rome et Successeur de l'Apôtre Pierre; mais, dans le même temps, ils me permettent de manifester ma solidarité à tous les peuples dans leurs efforts pour réaliser leur avenir. Le Saint-Siège est présent dans la Communauté internationale non pas en tant que puissance politique, économique ou militaire, mais en tant que partenaire actif dans le dialogue permanent sur les problèmes moraux et éthiques auxquels le monde d'aujourd'hui doit faire face.

2. C'est dans ce contexte que je suis heureux de noter vos remarques, Excellence, à propos de la contribution nécessaire des valeurs et des principes chrétiens dans la lutte pour surmonter les

injustices et le mal au niveau personnel et institutionnel. En effet, les deux grands commandements que les chrétiens ont reçu de leur Seigneur «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu [...] de toute ta force [...] Tu aimeras ton prochain comme toi-même» (Mc 12, 30.31) — excluent clairement tout comportement et attitude de la part des individus et des gouvernants susceptibles d'engendrer le mal, la souffrance ou des blessures aux autres. C'est sur la base de ces deux même commandements et suivant l'exemple du Seigneur qui «n'est pas venu pour être servi mais pour servir» (Mt 20, 28) que l'Église est activement engagée dans la vie de votre pays. Sa présence est particulièrement reconnue dans le domaine de l'éducation et dans les domaines de la santé et des services sociaux, en prêtant son assistance à tous les Zambiens, quelle que soit leur confession religieuse. J'apprécie profondément, Excellence, l'expression de votre estime pour la contribution que l'Église catholique apporte à cet égard.

3. L'Église et la communauté politique, bien qu'indépendantes et autonomes, oeuvrent pour le bien-être personnel et social des mêmes êtres humains. Pour sa part, l'Église «contribue à étendre le règne de la justice et de la charité à l'intérieur de chaque nation et entre les nations. En prêchant la vérité de l'Évangile, en éclairant tous les secteurs de l'activité humaine par sa doctrine et par le témoignage que rendent des chrétiens, l'Église respecte et promeut aussi la liberté politique et la responsabilité des citoyens» (Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes*, n. 76).

4. Parmi ces libertés et ces responsabilités, la pierre angulaire de tous les droits humains est la liberté de religion. Car cette liberté est un élément irremplaçable du bien des individus et de toute la société. Il est triste de constater que, cinquante ans après la déclaration universelle des droits de l'homme, il existe encore des millions de personnes dans différentes parties du monde qui souffrent à cause de leurs croyances religieuses, qui sont l'objet d'une législation répressive et oppressive, qui sont parfois victimes d'une persécution ouverte mais également le plus souvent de formes subtiles de discrimination. Ces situations sont un obstacle à la paix dans le monde et au progrès de la justice et de la vérité.

L'Église s'efforce de rappeler à toutes les personnes, et aux gouvernants du monde, en particulier que l'ordre social lui-même trouve son fondement et son but ultime dans la personne humaine, avec ses droits inaliénables qui ne lui viennent pas de l'extérieur, mais de la nature humaine elle-même. Rien ni personne ne peut détruire ces droits, pas plus qu'aucune contrainte extérieure ne peut les éliminer: car ils sont enracinés dans ce qui est profondément humain. Tous les individus, selon la voix de leur conscience, doivent être libres de s'exprimer à travers des actes de choix conscient. Comme je l'ai dit dans le Message pour la Journée mondiale de la Paix de 1998, «la liberté que le Créateur a conférée à l'homme est la capacité toujours renouvelée de rechercher ce qui est vrai en usant de son intelligence et d'embrasser sans réserve le bien auquel il aspire naturellement, sans être l'objet d'excessives pressions, contraintes ou violences de toutes sortes» (n. 1).

La liberté des individus dans leur recherche de la vérité et dans la profession de la foi religieuse correspondante, doit être garantie de façon spécifique au sein de la structure juridique de la société. C'est-à-dire que la liberté religieuse «doit être reconnue et confirmée par la loi civile comme un droit inaliénable, afin d'être préservée de toute sorte de coercition de la part des personnes, des groupes sociaux ou de toute puissance humaine» (ibid.). Ce droit à la liberté de religion n'est pas seulement un droit humain parmi tant d'autres, mais il est le droit le plus fondamental. Son respect est la véritable mesure de l'engagement d'une société à soutenir et à défendre la dignité humaine de tous ses membres.

Monsieur l'Ambassadeur, tandis que vous commencez votre mission, je vous assure que les différents bureaux de la Curie Romaine seront prêts à vous aider dans l'accomplissement de votre fonction. Je suis certain que votre travail servira à renforcer les bonnes relations qui existent déjà entre le Saint-Siège et la République de Zambie. Sur vous, Excellence, ainsi que sur tout le peuple de votre pays, j'invoque d'abondantes Bénédiction de Dieu tout-puissant.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 30 p.4. © Copyright 1998 - Libreria Editrice Vaticana*